

AUTOMOBILE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des centaines d'épaves en circulation...

Plus d'un millier de véhicules accidentés, réparés à la va-vite, ont été remis en circulation par un expert automobile peu scrupuleux.

C'est un scandale dont les experts automobiles se seraient volontiers passés. Début avril, 1 030 conducteurs ont été priés par la délégation interministérielle à la Sécurité routière de faire expertiser d'urgence leur véhicule. Le motif ? L'existence de « doutes très sérieux » quant à la qualité des réparations effectuées sur le véhicule d'occasion qu'ils avaient acheté.

Tous ces véhicules accidentés, avant d'être revendus, avaient pourtant obtenu le feu vert d'un expert automobile du Val-de-Marne. Ce dernier fait désormais l'objet d'une interdiction administrative d'exercer, et il est visé par une enquête préliminaire du parquet d'Évry (Essonne).

En trois ans, ce professionnel peu scrupuleux a certifié plus de mille véhicules, qui roulent désormais aux quatre coins de la France. Leurs propriétaires ont jusqu'au 30 juin pour faire examiner leur véhicule, faute de quoi ce dernier sera interdit de circulation. Fin mai, 180 expertises avaient déjà été réalisées. Airbag absent ou non conforme, trains roulants mal réglés provoquant une tenue de route aléatoire, soudures incorrectes sur des élé-



■ Une voiture accidentée. En principe, les plus endommagées partent à la casse. Mais des garagistes et des experts peu scrupuleux s'entendent parfois pour les remettre sur le marché. Photo d'illustration CCO

ments de sécurité... Plus d'un tiers des véhicules avaient été classés « dangereux » et impropres à la circulation.

Des garagistes et des experts complices

L'arnaque repose toujours sur le même ressort : un garagiste véreux rafistole des véhicules gravement endommagés, qui peuvent être revendus par les assurances au sein de la filière automobile. Un expert malhonnête valide les réparations, souvent faites avec des pièces d'occasion ou volées.

Un précédent scandale avait déjà secoué la filière en 2015, lorsque le ministère de l'Intérieur avait rappelé 5 000 véhicules remis frauduleusement en circulation par trois experts du Val-d'Oise. Au total, 1 100 étaient des épaves roulantes dangereuses et 1 600 ont été interdites de circulation, faute de réponse de leurs propriétaires.

Une nouvelle commission disciplinaire, supervisée par le gouvernement, a été réactivée afin de mettre de l'ordre dans la profession. Elle doit tenir une première session en juin.

Piste négligée dans la mort de Lady Di

La voiture dans laquelle Lady Diana a trouvé la mort dans le tunnel du pont de l'Alma était probablement une épave roulante. C'est une des conclusions du livre de Jean-Michel Caradec'h, Qui a tué Lady Di ? (Grasset), qui révèle cet angle mort de l'enquête : la Mercedes S 280 dans laquelle était montée la princesse de Galles, ce samedi 30 août 1997, n'aurait jamais dû rouler. Par deux fois, le véhicule avait été renvoyé à l'atelier dans les mois qui ont précédé l'accident en raison de sa mauvaise tenue de route à grande vitesse. Le problème n'avait jamais été réglé. Mais faut-il s'en étonner ? Jean-Michel Caradec'h a retrouvé le premier propriétaire de la Mercedes, qui lui a révélé que cette dernière avait été envoyée à la casse vers la fin de l'année 1994, après avoir été volée et retrouvée à l'état d'épave dans un champ. Et c'est pourtant cette même voiture qui s'est retrouvée 18 mois plus tard chez un concessionnaire parisien, où la société Étoile limousine l'a rachetée. On connaît la suite : le chauffeur alcoolisé, la course-poursuite avec les paparazzis, puis la perte de contrôle dans le tunnel de l'Alma, qui s'achèvera contre un pilier en béton.

CONSOMMATION TÉLÉPHONIE

Frais d'itinérance : le 15 juin, c'est fini

C'est l'épilogue d'une bataille que la Commission européenne menait contre les opérateurs depuis une dizaine d'années. Jeudi prochain, les frais d'itinérance ne seront plus qu'un (mauvais) souvenir pour tous les habitants de l'Union. Concrètement, ils n'auront plus à payer de frais supplémentaires pour utiliser leur smartphone une fois sortis de leur pays – une nouvelle qui tombe à pic à quelques semaines des vacances d'été.

« Certains forfaits proposaient déjà cette possibilité mais désormais on passe d'une situation où seuls les clients premium, qui payaient plus, en profitaient, à quelque chose qui sera désormais pour tout le monde », se félicite Antoine Autier, chargé de mission nouvelles technologies au sein de l'association française de consommateurs UFC-Que Choisir. En France, plusieurs opéra-



■ On pourra utiliser son smartphone en Europe sans craindre une facture salée. Photo CC-BY Kris Krug

teurs (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et Sosh) avaient déjà anticipé ces derniers mois la fin des frais d'itinérance.

L'itinérance correspond à l'utilisation par un abonné d'un autre réseau mobile que le sien. Une pratique qui donne lieu à une refacturation entre opérateurs, et qui a longtemps fait office pour ces derniers de véritable poule aux œufs d'or – les frais d'itinérance facturés

au consommateur étant largement supérieurs aux « prix de gros » négociés entre opérateurs. Cauchemar des touristes distraits, qui trouvaient à leur retour des factures salées dans leur boîte aux lettres, les frais d'itinérance étaient aussi un fléau pour les habitants des zones frontalières qui se connectaient souvent sur les réseaux du pays voisin.

Crainte d'une hausse des tarifs

Si elles se félicitent de cette évolution, les associations de consommateurs redoutent que la fin de l'itinérance ne se fasse au prix d'une qualité de service dégradée à l'étranger. Autre crainte : celle d'une hausse des tarifs dans certains pays touristiques, afin de compenser la perte de revenus que représentait l'itinérance. La Commission assure qu'elle veillera au grain.

EDUCATION

Universités : les élèves tirés au sort dans 169 filières

Ce n'est pas moins de 40 000 nouveaux étudiants qui se lanceront dans les études supérieures à la rentrée 2017. Une arrivée en masse qui pose des questions sur les capacités d'accueil des universités françaises. À la rentrée 2016, 78 filières avaient déjà été contraintes de recourir au tirage au sort, lorsque la demande était supérieure à l'offre proposée. Hier, le ministère de l'Enseignement supérieur a communiqué les chiffres de 2017 après la première vague d'admission post-bac (APB). Résultat, 169 filières devront procéder au tirage au sort, c'est donc 91 de plus que l'année précédente...

ANIMAUX

La SPA part en campagne contre l'abandon

À l'approche des vacances d'été, la SPA repart en campagne contre l'abandon des animaux en racontant des histoires vraies et avec comme slogan « Trop de maîtres font fausse route, pas de prétexte à l'abandon ! » Depuis le 1^{er} janvier 2017, les 63 refuges et Maisons SPA de l'association ont recueilli 6 403 animaux abandonnés, soit une augmentation de 4 % par rapport à la même période de 2016 et de 35 % par rapport à celle de 2014.